

Créteil, le 09 janvier 2018

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Aménagement de la RN6 à Villeneuve-Saint-Georges Fermeture (réversible) du tourne-à-gauche vers le pont de Villeneuve-le-Roi à compter du 10 janvier 2018

Dans la traversée de Villeneuve-Saint-Georges, la RN6 qui permet d'accéder à un franchissement stratégique de la Seine supporte un trafic consistant de 44 000 véhicules par jour en moyenne. Elle permet de plus l'accès au pôle multimodal, situé au niveau de la place Sémard. Cette situation induit des congestions récurrentes et des conflits d'usage.



L'aménagement de la RN6 à Villeneuve-Saint-Georges vise à améliorer les conditions de circulation, à optimiser les conditions de sécurité de tous les usagers, à améliorer l'intégration de la RN6 dans son environnement urbain et à réorganiser l'espace public au niveau de la place Sémard. L'aménagement consiste ainsi :

- au niveau de la place Sémard, dans la création d'un giratoire pour améliorer les conditions de circulation, d'un pôle bus pour faciliter les déposes et reprises des passagers, et de passages piétons surélevés et protégés par des feux tricolores pour améliorer les conditions de sécurité de tous les usagers ;
- au niveau de la tête de pont, dans la simplification du carrefour, avec la suppression du tourne-à-gauche depuis le Sud, réversible si l'évaluation du fonctionnement du système

### CONTACT PRESSE :

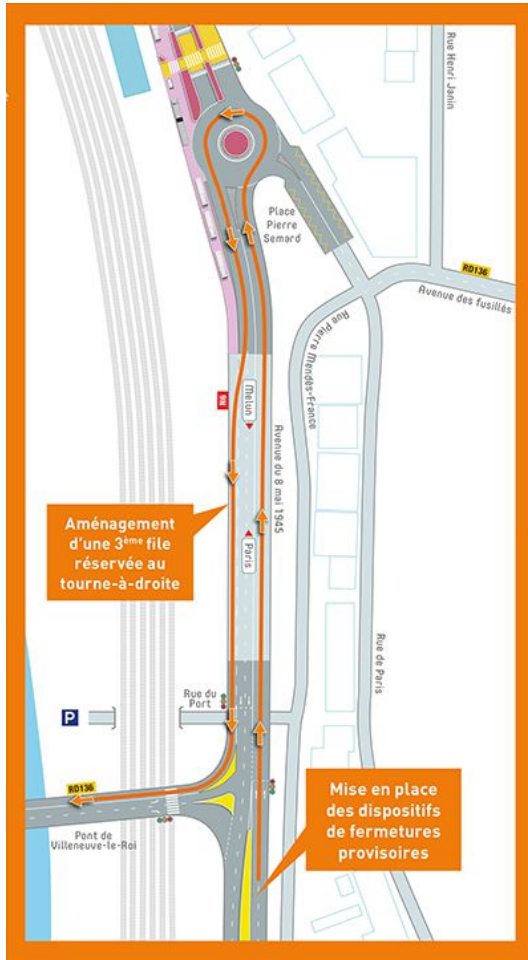
Robin LEROY, 01 46 76 87 80 - Sophie MOZER, 01 46 76 88 08

[contactmedias.dirif@developpement-durable.gouv.fr](mailto:contactmedias.dirif@developpement-durable.gouv.fr)

l'impose ;

- au niveau du tourne-à-gauche de l'avenue de Melun, le doublement de la longueur de stockage en amont du feu pour fluidifier la circulation sur la RN6 en direction de Melun.

Cette opération représente **un investissement de 3,4 M€, financé à parité par l'État et la Région Île-de-France** au titre du contrat de plan État-Région (CPER) 2015/2020.



L'avancement des travaux d'aménagement, engagés depuis début juillet 2017 sous le pilotage de la direction des routes Île-de-France (DiRIF) permet **la fermeture du tourne-à-gauche vers le pont de Villeneuve-le-Roi, à compter du 10 janvier 2018.**

Les usagers qui souhaitent emprunter le pont de Villeneuve-le-Roi en venant du Sud par la RN6, poursuivent jusqu'au giratoire situé sur la place Sémard devant la gare RER de Villeneuve-Saint-Georges, par lequel ils font demi-tour pour prendre sur la RN6 vers le Sud, la voie réservée pour tourner à droite vers pont. Les deux voies pour continuer tout droit vers le Sud sont maintenues comme les deux voies vers le Nord.

**Cette configuration fait l'objet d'un suivi jusqu'à la fin du premier semestre 2018.** Ainsi, des mesures des temps de parcours, du niveau de bruit et du niveau de pollution vont être réalisées au cours des 6 mois d'observation. Elles sont complétées d'une observation de l'accidentalité et du comportement des usagers. Les résultats sont analysés après 1 mois, 3 mois et 6 mois de fonctionnement, notamment par rapport aux résultats des mesures réalisées en juin 2017, avant le début des travaux d'aménagement.

**À l'issue de l'analyse des résultats, à l'automne 2018, la configuration définitive** (fermeture définitive ou non du tourne-à-gauche vers le pont) **sera décidée** et les travaux nécessaires à sa mise en œuvre seront réalisés.

Les travaux de pose de la couche de roulement sur la RN6 se déroulent de nuit, sous fermeture d'un seul sens de circulation, dans les deux prochaines semaines de janvier 2018.



Pendant l'ensemble de ces travaux, les usagers sont invités à la plus grande prudence en respectant scrupuleusement la réglementation précisée par la signalisation mise en place pour leur sécurité et celle des intervenants.

Avant de partir, les usagers peuvent consulter [sytadin.fr](http://sytadin.fr).

Pendant leurs déplacements, les usagers sont invités à être attentifs aux informations diffusées sur les panneaux à messages variables (PMV) et à écouter France Bleu Île-de-France sur 107.1. Les alertes Sytadin sont relayées sur Twitter (@sytadin).